



ARRETE MUNICIPAL N°2023 - 015
PORTANT POLICE
DE CIRCULATION TEMPORAIRE
Rue Saint Siméon, Les Pierrets

LE MAIRE

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
- VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;
- VU le pouvoir de police du Maire lui permettant de règlement la circulation sur les voies et chemins communaux
- VU **La fermeture à la circulation pour travaux, dans les 2 sens de la rue St Siméon de la jonction avec la Rue des Tuileries (D117), en provenance de Menou Jusqu'à la jonction avec le chemin de la garenne, du Lundi 9 OCTOBRE 2023 pour 4 jours par arrêté n°2023-014 du 6/10/2023**

CONSIDERANT que pour permettre aux habitants des Pierrets de pouvoir circuler dans le hameau

ARRÊTE

ARTICLE 1 Dans le hameau des Pierrets, de la jonction avec le chemin de la garenne jusqu'à la jonction avec la D117 en direction de Chauffour :

LA CIRCULATION SE FERA DANS LES 2 SENS

A PARTIR DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023 durant 4 jours

ARTICLE 3 La signalisation sera mise en place sous la responsabilité de la commune, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par la commune. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée. La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

ARTICLE 4 Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Le maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait en Mairie le 06/10/2023



Ampliation à Brigade Gendarmerie de Clamecy